

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 24/10/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 octobre 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Mme BERBILLE), MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLIN), LEFORT.

Etaient excusés : Mmes BERBILLE (a donné procuration à Mme DEGOS), ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ BATISTA), M. MOUCHEBOEUF, Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance F
Délibération n°5**

DELIBERATION

Rapporteur : Jean-François BROQUERES

OBJET : participation de la commune à E. R. D. F. pour le chemin de l'ESCALOT.

Sur proposition des services techniques de la Commune, et avis favorable du bureau des adjoints en date du 23 octobre 2012, il est décidé de payer à E. R. D. F. la contribution financière pour les travaux d'extension du réseau du chemin de l'ESCALOT.

Le montant est estimé à un peu moins de 3 000 €, et les crédits sont prévus au budget primitif de 2012.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE de payer à E. R. D. F. la contribution financière pour les travaux d'extension du réseau du chemin de l'ESCALOT.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette contribution.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,
J.F. BROQUÈRES**